

Mardis 21 mai et 4 juin 2018

Présents : Gilles CARRE (excusé le 21/05), Sylvie DECOURCELLE, Cathy DESCAT, Christophe EUILLET, Jocelyne GAMEIRO, Catherine GAUTHIER, Laurence GERARD, Aurélie LEGROS, Didier MAZENS, Abel ROSPIDE.

Invités : Maxence BOURLITIO, Mohamed CHOULIA-MERABET, Adrien DEBONNIERE, Séverine FANGET, Peggy FLAMAND, Tristan RIGOT.

INFORMATIONS

1. Point synthétique sur nos équipes Sénior (Abel, Adrien)

- SM1 : 2 matchs de classement mais descente probable en Excellence Région.
- SM2 : maintien en 1^{ère} Division Territoriale.
- SF1 : montée en N2.
- SF2 : descente en 1^{ère} Division Territoriale.

2. Point subventions

- DILCRA : subvention reçue 3000€.
A faire : dossier bilan de l'an dernier.
- Conseil Général : a priori subvention de 13150€ pour la montée en N2F
A débattre : participation du club au financement d'équipements pour ce collectif.
- OPCA : prise en charge des formations d'Adrien (niveau 4) et de Maxence cette année.

3. Play-list

Abel attire notre attention sur la musique d'avant-match « imposée » par un(e) joueur(se), de trop fort volume et pas toujours bien reçue par les autres auditeurs. Il nous interroge sur la possibilité d'une « liste neutre ». En contre argument Adrien précise que le choix de la liste pour les SF est le choix de tout le collectif pour leur avant-match.

Quoiqu'il en soit la nécessité de baisser du volume est reconnue.

DISCUSSIONS

1. Vidéo

La mairie a donné son accord. Didier propose 2 options pour installer le matériel :

1- L'acquisition du matériel pour environ 1500€.HT

2- La location du matériel pendant 5 ans avec option d'achat pour 39€/mois.

Nous rediscutons de l'intérêt pour le club d'être doté de la vidéo.

Gilles est absent des discussions.

Intérêt d'avoir la vidéo au club :

VOTE Pour : 8 Abst : 1 Contre : 0

Location du matériel :

VOTE Pour : 5 Abst : 4 Contre : 0

Le club sera doté de la Vidéo louée pour 5 ans à 39€.HT/mois (VEDIS).

2. Indemnisation des arbitres

2.1 Proposition de maintien de l'indemnisation « arbitrage » 2016/17 pour 2017/18 :

VOTE **Pour : 6** **Abst : 1** **Contre : 3**

De ce fait, le bilan de cette saison est le suivant :

3 catégories d'arbitres sont distinguées.

- a. Les arbitres départementaux, régionaux, nationaux majeurs = 13
- b. Les arbitres départementaux, régionaux, nationaux mineurs = 1
- c. Les arbitres en cours de formation au club = 12

a. Indemnités versées aux arbitres départementaux, régionaux, nationaux majeurs :

- Les obligations statutaires sont de 11 arbitrages.
- Si les obligations sont satisfaites, le club verse 20€ par arbitrage forfaitaire soit 220€.
- Au-delà du forfait, le club verse 10€ par arbitrage supplémentaire.
- Pour chaque suivi de jeune arbitre le club verse une indemnité de 10€.

Pour cette saison le montant des indemnités s'élève à 4150€ soit en augmentation de 940 € par rapport à la saison passée. Le nombre d'arbitres majeurs est passé de 10 à 13, le nombre d'arbitrages de 224 à 295 et le forfait obligatoire de 9 à 11 arbitrages (soit de 180 à 220€).

b. Indemnités versées aux arbitres départementaux, régionaux, nationaux mineurs :

- Par mineur on entend ayant 18 ans ou étant dans sa 18e année.
- Un seul arbitre dans ce cas : Saïd Omar.
- Obligation de 5 arbitrages non indemnisés.
- Au-delà du quota, pour chaque arbitrage supplémentaire, le club verse une indemnité de 5€.
- Pour chaque suivi de jeune arbitre le club verse une indemnité de 10€.
- Si le montant de l'indemnité est inférieur ou égal à 50€, elle est versée sous la forme d'un bon d'achat à valoir sur la boutique du club. Au-delà de 50€ le club et l'arbitre se mettent d'accord sur le type de versement.

Pour cette saison l'indemnité à verser à Saïd Omar est de 200€ soit un montant total très inférieur à la saison passée (740€) en raison du départ d'Illan et du changement de catégorie pour Alicia et Moina devenues majeures.

c. Indemnités versées aux jeunes arbitres en formation :

- Le montant des indemnités est calculé sur la base du nombre d'arbitrages effectués fois 5€.
- Pour chaque suivi de jeune arbitre le club verse une indemnité de 10€.
- Si le montant de l'indemnité est inférieur ou égal à 50€, elle est versée sous la forme d'un bon d'achat à valoir sur la boutique du club. Au-delà de 50€ le club et l'arbitre se mettent d'accord sur le type de versement.

Pour cette saison le montant des indemnités s'élève à 545€ contre 375€ la saison passée. Le nombre des arbitres est passé de 10 à 12 et le nombre des arbitrages de 71 à 101.

En conclusion : Le montant total des indemnités d'arbitrage est en forte augmentation 4895€ contre 3950€ la saison passée. (+24%)

2.2 Proposition pour la saison 2018/19 : départementaux, régionaux et nationaux seront indemnisés à hauteur d'un montant forfaitaire de 20€ par match, plafonné au nombre de matchs obligatoires (CMCD) si ce quota est atteint :

VOTE Pour : 8 Abst : 0 Contre : 2

A partir de la saison prochaine, 2018/19, les arbitres majeurs de niveaux départementaux, régionaux et nationaux seront indemnisés au montant forfaitaire de 20€ par match, plafonné au nombre de matchs obligatoires fixé par les instances (FFHB, Ligue IDF, CD94) et si ce quota est atteint.

Mais il n'y a aucun changement pour :

- Le calcul des indemnités versées aux arbitres mineurs
- Le calcul des indemnités versées aux jeunes arbitres en formation
- Le montant versé pour les suivis de jeunes arbitres.

3. 50^{ème} Anniversaire du VECHB :

Invitations

- Les invitations hors licenciés lancées sur FaceBook et par mail (Christophe et Didier)
- Pour les licenciés : Version papier remise en main propre par les entraîneurs.
L'envoi par mail est recommandé également.

Apéritif VIP

- Tapas commande faite : Cathy
- Cocktails (Sangria, Planteur) : Jocelyne
- Champagne (24 bouteilles) à commander : Abel
- Jus de fruits / Sodas : achat final

Repas

- Paëlla (+ couverts) commande faite : Cathy
- Fromage (1,5 roue de Brie) : Abel
- Gâteau (Framboisine photo) à commander : Laurence
- Salade de fruit : Jocelyne
- Gâteaux licenciés : penser à relancer les membres
- Cubi Vin rouge et Vin rosé : achat final
- Pains : achat final
- Café : achat final

Logistique

- 200 chaises + 50 tables : OK
- 40 tee-shirts rose floqués « Team VEC » pour les organisateurs encadrants : commande faite : Didier

Cadeaux : Didier

- 100 Tee-shirts noirs floqués 50^{ème} anniversaire pour les invités (qui seront les tee-shirts d'entraînement de la saison 2018/19 pour les licenciés, et remis en début de saison) : commande faite Didier
- Porte-clés pour tous les invités : à valider par Didier

Animation

- Micros, écran, ordi, ampli, piles pour l'AG : Didier
- Historique du club et interventions des Présidents : Gilles
- Présence à l'AG de tous les collectifs en tee-shirt d'entraînement : Cathy
Information par mail à tous les entraîneurs.
- Diaporama photos : Laurence
- Bracelets d'entrée 2 couleurs (bleu et rose) pour invités et licenciés : Christophe
- Décoration : Christophe
 - Ballons (rose et bleu) + ballons anniversaire
 - Filet à ballons
- Soirée dansante : Jocelyne
Animée par Rémi autorisé à louer le matériel (enceintes, caissons de basse, rampe lumineuse) financé par le club -> **Rémi doit voir sur place l'espace disponible**
- Double Dutch : Cathy
Animé par Astou (SF)
- Animation musicale de l'apéritif : Cathy
Prestation d'Alexy Pelly
- Mascotte : Cathy
Commande faite

Prochaines réunions d'organisation

- **Jeudi 14 juin 20h** : le bureau
 - Evaluation du nombre d'invités
 - Finalisation de la liste de course
 - Bouclage du programme
- **Samedi 16 juin à 11h** : la Team VEC
 - Présentation du programme
 - Distribution des rôles de chacun
 - Programmation des interventions de chacun

PROCHAINE RÉUNION JEUDI 14 JUIN 2018 à 20h00

C. DESCAT
Secrétaire

D. MAZENS
Président